



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alexandre tenue à hôtel de ville, au 453 rue Saint-Denis, le 12 janvier 2026, le Conseil a adopté le règlement 26-430, intitulé :

Règlement 26-430 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFS POUR L'ANNÉE 2026

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'Hôtel de Ville, 453, rue Saint-Denis durant les heures régulières et sur le site Internet de la Municipalité à www.saint-alexandre.ca.

Donné à Saint-Alexandre
Le 12 mars 2026

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

RÈGLEMENT 26-430

Je, soussigné, Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Alexandre certifie par la présente, sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, entre 9h et 12h, le 12 mars 2026, ainsi que sur notre site Internet.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 12 mars 2026.



Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier